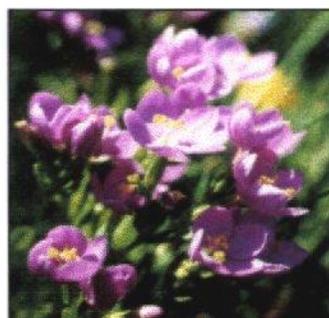
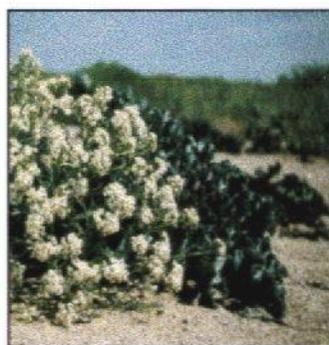




CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

# Analyse du contexte stationnel d'espèces végétales protégées sur le littoral bas-normand

\*\*\*

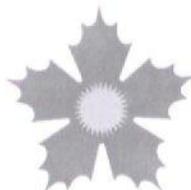


Régine TOUFFAIT

5-7, RUE PÉMAGNIE  
BP 546  
14037 CAEN CEDEX  
TÉLÉPHONE 02.31.15.30.90  
TÉLÉCOPIE 02.31.15.30.99  
E-mail : cef.caen@wanadoo.fr



622  
ENV



## CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

### MEMOIRE

La Préfecture de la Région Basse-Normandie, représentée par le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie Nicolas FORRAY, siégeant à Hérouville Saint-Clair

#### DOIT :

au Conservatoire de l'Espèce Littorale et des Rivages Lacustres - 5/7 rue Pémagnie - 14037 CAEN CEDEX, représenté par son Délégué Régional Normandie - Jean-Philippe LACOSTE,

Suivant l'arrêté visé le 30 novembre 1998, accordant au Conservatoire du littoral une subvention - chapitre 67-20 article 60 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relative au programme de recherche d'espèces végétales protégées, rares et menacées et des travaux conservatoires.

Suivant la réalisation totale de l'opération dont le rapport « Analyse du contexte stationnel d'espèces végétales protégées sur le littoral bas-normand » est joint en deux exemplaires originaux, demandons le règlement de la somme de 50.000,00 francs (cinquante mille francs). Ce montant correspondant à la totalité de la subvention est a versé au compte du Conservatoire du Littoral - TRESOR PUBLIC - Rochefort-sur-mer - n° 10071.17100.10003005407.02..

CAEN, le lundi 4 octobre 1999

en 2 exemplaires

Le Délégué Régional

Jean-Philippe LACOSTE

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LES FICHES DESCRIPTIVES DES STATIONS	2
☞ Anse de Gattemare : <i>Crambe maritima</i> & <i>Otanthus maritimus</i>	2
☞ Anse de Gattemare : <i>Linaria arenaria</i>	8
☞ La Hague, Anse de Culeron : <i>Centaureum scilloides</i>	12
☞ Massif dunaire de Vauville/Biville : <i>Dianthus gallicus</i>	16
CONCLUSION	20
ANNEXES	21

\*\*\*\*\*

# INTRODUCTION

Depuis la loi de 1976 sur la protection de la nature, le législateur s'est attaché à prendre des mesures réglementaires visant la protection des espèces végétales rares et menacées sur le territoire français. Il s'agit d'une approche territorialisée laquelle se traduit par l'existence de listes d'espèces protégées.

L'arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 établit la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français. En outre, dans chaque région, un arrêté interministériel énumère également les espèces faisant l'objet d'une protection stricte. En Basse-Normandie, l'arrêté complétant la liste nationale date du 27 avril 1995. Ces textes réglementaires stipulent que pour « prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits en tout temps, sur le territoire de la région Basse-Normandie (ou, selon l'arrêté, sur tout le territoire métropolitain), la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées... ».

Afin de développer des actions de génie écologique visant à maintenir et favoriser le patrimoine floristique spécifique et rare du bord de mer, le Conservatoire du littoral met en place un programme de connaissances et d'actions orientées dans un premier temps sur les stations de ces espèces végétales protégées réglementairement. L'objectif est, d'une part, de posséder pour chaque station d'espèces végétales des documents cartographiques précisant leur localisation ainsi que des informations sur les contextes foncier et écologique, et d'autre part, de définir après analyse des menaces potentielles, les modalités de gestion conservatoire.

Dans un premier temps, cinq espèces végétales protégées ont fait l'objet d'une analyse du contexte stationnel. Il s'agit du chou marin (*Crambe maritima*), de l'oeillet de France (*Dianthus gallicus*), de la petite centaurée fausse-scille (*Centaurium scilloides*), du Diotis maritime (*Otanthus maritimus*), et de la linaria des sables (*Linaria arenaria*). L'étude se présente sous forme de fiches comportant d'abord des informations sur la plante puis un volet descriptif de la station. Elle est financée par la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie.

\*\*\*\*\*

***Crambe maritima* L.**  
**Chou marin**  
**&**  
***Otanthus maritimus* (L.) Hoffm. & Link**  
**Diotis cotonneux, Diotis maritime**  
  
**Anse de Gattemare**

☞ **le Chou marin**



cliché : R. TOUFFAIT (mai 1999)

**Statut** : protection nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982)

**Famille** : Brassicacées

**Type biologique** : vivace

**Floraison** : juin à juillet

**Taille** : 40 à 80 cm

**Ecologie** : halo-nitrophile des substrats grossiers (levées de galets, hauts de plage de sables grossiers). Grâce à sa souche puissante et profonde, le chou marin est une plante pionnière bien équipée pour coloniser les substratum graveleux ou caillouteux. Très robuste, elle résiste facilement à un déchaussement partiel, voire même à l'abrasion de sa rosette, lors des tempêtes d'hiver, à condition que sa souche soit solidement amarée dans un substratum assez rigide. Elle rejette alors abondamment de souche et semble même se multiplier de la sorte.

**Description** : plante glabre, glauque, à souche épaisse profondément enfoncée dans le sol, à tige robuste, rameuse, touffue. Feuilles grandes, larges et très épaisses, cireuses et frisées sur les bords. Fleurs blanches (rarement un peu rosées), assez grandes et nombreuses. Fruits globuleux à 1-2 graines, larges de 7 à 9 mm, à article inférieur, stérile, étroit, plus court que le supérieur et persistant.

**Appartenance phytosociologique** : *Honckenyo-Crambion maritimae*

**Distribution géographique** : subatlantique littorale et pontique

**Remarque** : le chou marin est une plante comestible.

\*\*\*\*\*

## le Diotis maritime



cliché : DIREN

**Statut** : protection régionale (arrêté du 27 avril 1995)

**Famille** : Asteracées

**Type biologique** : vivace

**Floraison** : juillet à septembre

**Taille** : 15-30 cm

**Ecologie** : pionnière, xérophile, psammophile, aérohaline - dunes mobiles

**Description** : plante à odeur forte aromatique, entièrement blanche cotonneuse à souche ligneuse épaisse allongée. Tiges en touffes, les unes stériles, les autres florifères, à feuilles oblongues, sessiles, nombreuses et rapprochées, étalées entières ou légèrement crénelées, arrondies au sommet. Capitules larges de 0,7-1 cm, en tête courte assez denses. Fleurs jaunes à tube de la corolle dilaté à sa base en 2 oreillettes arrondies (d'où son nom de Diotis = 2 oreilles). Fruits blanchâtres dépourvus d'aigrette.

**Appartenance phytosociologique** : *Ammophilion arenariae*

**Distribution géographique** : méditerranéenne-atlantique

\*\*\*\*\*

## La station



Le cordon de Gatte-mare dans sa partie Est  
cliché : R. TOUFFAIT (juin 1999)

• Localisation

Département : Manche (50)

Communes : Gatteville le Phare et Gouberville (cf. Fig. 1 ci-dessous)

Lieu-dit : Anse de Gatteville



Fig. 1 : carte de localisation des relevés floristiques

Source : Carte I.G.N. 1310 O St-Vaast la Hougue - pointe de Barfleur - 1 : 25000



Fig. 2 : vue aérienne de l'anse de Gatteville (I.G.N. - 22/07/97)

- **Statut foncier**

Domaine public maritime

- **Situation de la station au regard des inventaires existants**

- ☞ Z.N.I.E.F.F. de type 1 n° 0031-0002 : Anse de Gattemare
- ☞ Site Natura 2000 : « Caps et marais arrière littoraux de la Pointe de Barfleur au Cap Lévi »
- ☞ Zone protégée au titre de la Loi littoral
- ☞ Zone ND des POS
- ☞ Arrêté préfectoral de Biotope du 20 août 1984 visant la protection du cordon de galets de l'Anse de Gattemare (communes de Gouberville et Gatteville le Phare) - cf. Annexe 1

- **Description**

- ☞ informations générales

Large de 10 à 20 m, le cordon littoral de l'Anse de Gattemare s'appuie sur une série d'anciens îlots granitiques. Constitué essentiellement de **gros graviers** et de **sables grossiers**, il a isolé vers l'intérieur un groupe de dépressions marécageuses dont la plus étendue est l'étang de Gattemare.

- ☞ composition floristique

En 1960, dans une publication sur la végétation des levées de galets du littoral de la Manche, GEHU écrivait : « on remarque tout d'abord l'extrême abondance et la luxuriance de *Crambe maritima*, qui bénéficie, ici, d'abondants dépôts de varech. Ce qui frappe ensuite, c'est l'importance physiologique d'espèces à affinité occidentale et méridionale, telles que *Crithmum maritimum* ou *Glaucium flavum*, qui sont toujours très dispersées sur les côtes du Nord de la France. Mais il faut surtout mentionner l'apparition de deux espèces sud-atlantiques remarquables : *Euphorbia peplis*, susceptible de faciès important dans le haut de plage et *Diotis maritima* (= *Otanthus maritimus*), localement abondant dans la dune (...) Par ailleurs, la nature du substratum permet ici, la venue simultanée des espèces de galets et d'un certain nombre de psammophiles ce qui confère à la végétation un aspect très particulier ».

Près de 40 ans après, ce site est toujours exceptionnel d'un point de vue botanique. **Plusieurs espèces végétales à valeur patrimoniale s'y développent** (Chou marin, *Diotis maritima*, Linaire des sables, Polycarpon à feuilles verticillées). La population de chou marin qui colonise toute la longueur du cordon de graviers y est remarquable. Avec le chou, on trouve à l'ouest, une impressionnante population de Pavot cornu (*Glaucium flavum*). Au mois de juin, les grandes fleurs jaunes du Pavot contribuent à créer un paysage de qualité (cf. photographie p.3). En 1981, dans un article intitulé « Intérêt botanique du littoral du Nord-Cotentin », MANNEVILLE faisait part de la régression du *Diotis maritima* sur le site de Gattemare. Il écrivait en effet : « le *Diotis maritima*, composée sous-ligneuse velue laineuse à fleurs jaunes était connu pour avoir sa station la plus septentrionale à cet endroit. Elle formait de magnifiques touffes en août 1975 et je n'ai pu, en septembre 81, qu'y retrouver difficilement 1 seul pied rabougri. Y restera-t-il longtemps ? ». En 1999, environ 80 touffes ont été dénombrées : le *Diotis maritima* se maintient donc bien sur ce site !

Outre la présence de ces espèces protégées, le cordon de Gattemare est intéressant car y sont mêlées **plantes de dunes** (*Honckenya peploides*, *Cakile maritima*, *Euphorbia paralias*, *Eryngium maritimum*, *Calystegia soldanella*, *Agropyrum junceiforme* etc.) et **plantes de milieux rocheux** (*Silene maritima*, *Crithmum maritimum*, *Beta maritima* etc.).

Les relevés floristiques réalisés (cf.Tab.1 p. 6) permettent de distinguer 3 classes phytosociologiques : *Cakiletea maritimae* (végétation psammophile des hauts de plages), *Elymetea* et *Ammophiletea*. La classe des *Honckenyo peploidis-Elymetea arenarii* Tuxén 1966 est représentée ici par le *Crithmo maritimi-Crambetum maritimae*, association de sables grossiers. Vient ensuite l'*Ammophilion arenariae* caractérisé par des espèces de dune embryonnaire comme *Otanthus maritimus*. Ces relevés mettent en évidence la présence sur le site d'au moins deux habitats naturels mentionnés à l'annexe 1 de la Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 : les **végétations vivaces des rivages de galets** (code Natura 2000 : 1220) ainsi que les **dunes mobiles embryonnaires** (code Natura 2000 : 2110).

Numéro du relevé	1	2	3
Date	10/06/99	10/06/99	10/06/99
Auteur	R. TOUFFAIT	R. TOUFFAIT	R. TOUFFAIT
Habitat naturel	sables grossiers	dune embryo.	sables grossiers
Surface (m2)	25	80	25
Hauteur de la végétation (cm)	40	40	50
Recouvrement strate herbacée (%)	60	70	50
Nombre spécifique	9	16	8
Espèces de l' <i>Honckenyo-Crambion maritimae</i> ( <i>Elymetea</i> ) (ass. du <i>Crithmo maritimi-Crambetum maritimae</i> )			
<i>Crambe maritima</i> *	3	1	3
<i>Crithmum maritimum</i>	1	4	1
Espèces de l' <i>Atriplicetum laciniatae</i> ( <i>Cakiletea</i> )			
<i>Cakile maritima</i>	+	1	
<i>Atriplex laciniata</i>		+	
Espèces de l' <i>Ammophilion arenariae</i> ( <i>Euphorbio-Ammophiletea</i> )			
<i>Honckenyo peploides</i>	4	+	+
<i>Euphorbia paralias</i>	+	+	+
<i>Elymus farctus boreali-atlanticus</i>	+	1	
<i>Otanthus maritimus</i> *		1	
<i>Calystegia soldanella</i>		1	+
<i>Eryngium maritimum</i> *		+	
<b>Compagnes</b>			
<i>Glaucium flavum</i>	+	+	2
<i>Silene vulgaris</i> sp. <i>maritima</i>	+	+	+
<i>Plantago lanceolata</i>	+	2	
<i>Beta vulgaris</i> ssp. <i>maritima</i>		+	
<i>Sonchus</i> sp.		+	+
<i>Rumex</i> sp.		+	

Tab. 1 : relevés floristiques

\* : espèces végétales protégées

#### • Menaces potentielles

L'état de conservation de ce site est bon. Afin d'assurer la pérennité des espèces à valeur patrimoniale, il faudra veiller à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels. Il apparaît que la fréquentation et les remaniements anthropiques constituent les principaux facteurs de dégradation pouvant menacer l'anse de Gattemare.

Concernant précisément le chou marin, sa cueillette à des fins alimentaires constitue une menace potentielle.

• **Mesures de gestion conservatoire**

- ☞ suivi annuel des espèces végétales à valeur patrimoniale,
- ☞ renforcer les mesures de surveillance afin de faire respecter l'arrêté de biotope ainsi que la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels,
- ☞ sensibilisation des municipalités sur l'intérêt écologique du site. Il pourrait être conçu des documents de vulgarisation (fiches, posters etc.) présentant le milieu naturel et les plantes protégées.

\*\*\*\*\*

☞ **Bibliographie**

FAVENNEC, J., 1998.- Guide de la flore des dunes littorales, Sud-Ouest (ed.), 168 p.

Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0031-0002 : Anse de Gatteville, DIREN Basse-Normandie (ed.).

GEHU, JM., 1960 - La végétation des levées de galets du littoral français de la Manche, 11p.

GEHU, JM., 1964 - Observations sur quelques grèves à *Euphorbia peplis* dans le Nord-Ouest français, Ecologie et phytosociologie, *Bull. Soc. Bot. Nord de la France*, tome 16, 77-87.

MANNEVILLE, O. - Intérêt botanique du littoral du Nord-Cotentin (Manche), *Penn ar bed n°11*, 177-188, SEPNB (ed.)

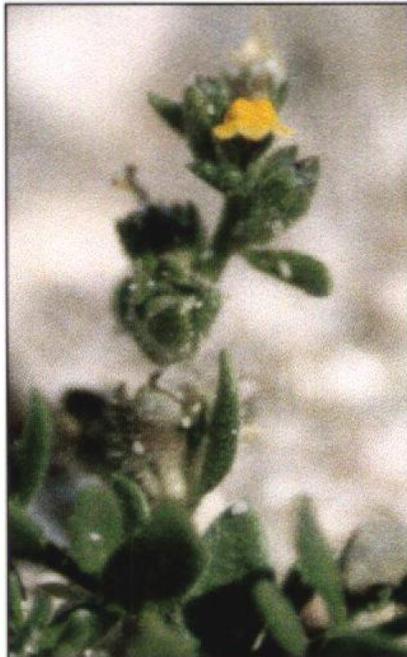
PROVOST, M., 1993.- Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Presses Universitaires de Caen (ed.).

PROVOST, M., 1998.- Flore vasculaire de Basse-Normandie, tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen (ed.).

***Linaria arenaria* DC.**

**Linaire des sables**

**Anse de Gattemare**



cliché : R. TOUFFAIT (mai 1999)

**Statut** : espèce prioritaire (tome 1) du livre rouge de la flore menacée en France, protégée en région Basse-Normandie (arrêté du 27 avril 1995)

**Famille** : Scrophulariacées

**Type biologique** : annuelle

**Floraison** : juin à août

**Taille** : 4-12 cm

**Ecologie** : pionnière aérohaline et psammophile, *Linaria arenaria* colonise les trouées de la dune fixée et les zones de sables dénudées.

**Description** : plante toute pubescente-glanduleuse, visqueuse, haute de 12 cm au maximum. Feuilles obovales, lancéolées, atténuées en court pétiole. Corolle longue de 4-5 mm, éperon compris, jaune d'or à lèvres supérieure un peu plus pale et à éperon souvent violacé.

**Appartenance phytosociologique** : *Sileno-Vulpion membranaceae*

**Distribution géographique** : euatlantique, franco-ibérique

\*\*\*\*\*

☞ **La station**

• **Localisation**

Département : Manche (50)

Commune : Gouberville (cf. Fig. 1 p. 9).

Lieu-dit : Anse de Gattemare



Fig. 1 : carte de localisation de la station

Source : Carte I.G.N. 1310 O St-Vaast la Hougue - pointe de Barfleur - 1 : 25000

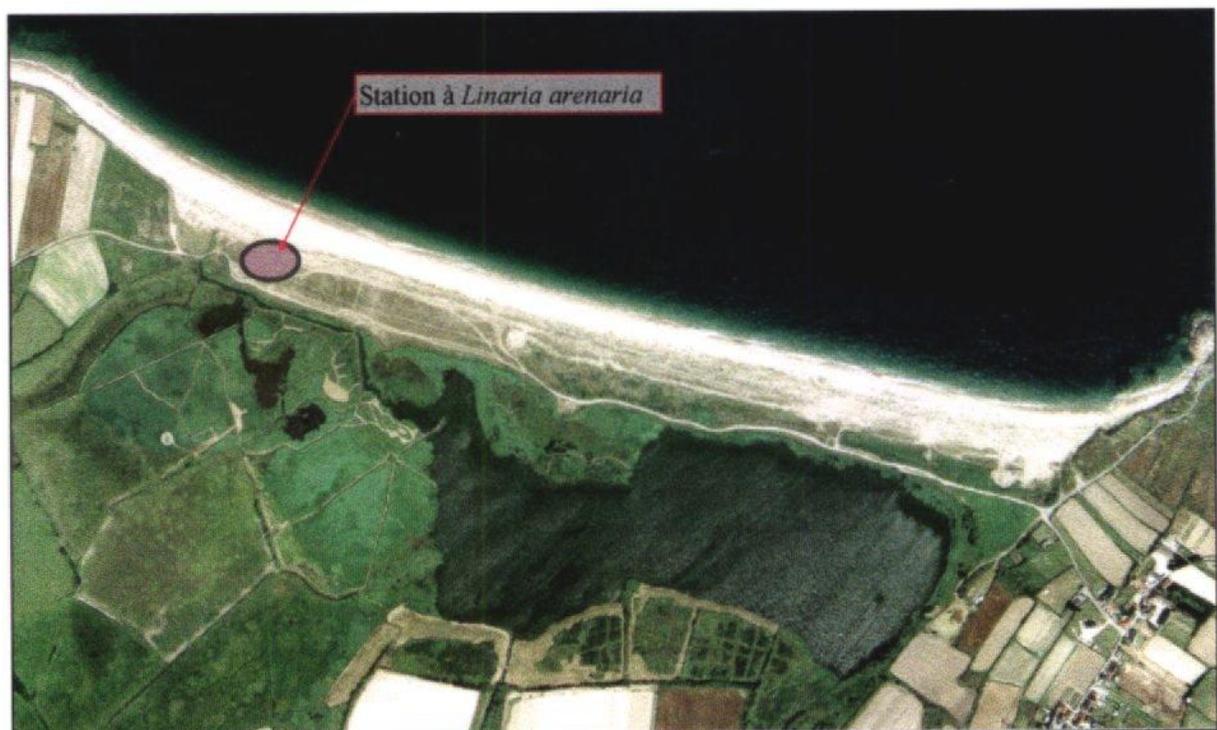


Fig. 2 : vue aérienne de l'anse de Gatteville (I.G.N. - 22/07/97)

- **Statut foncier**

Domaine public maritime

- **Situation de la station au regard des inventaires existants**

- ☞ Z.N.I.E.F.F. de type 1 n° 0031-0002 : Anse de Gatteville

- ☞ Arrêté préfectoral de Biotope du 20 août 1984 visant la protection du cordon dunaire de l'Anse de Gatteville (communes de Gouberville et Gatteville le Phare) - cf. Annexe 1

- ☞ Site Natura 2000 : « Caps et marais arrière littoraux de la Pointe de Barfleur au Cap lévi »
- ☞ Zone protégée au titre de la Loi littoral
- ☞ Zone ND du POS

• Description

☞ informations générales

La linaire des sables est bien implantée sur l'Anse de Gatte-mare : elle semble en effet coloniser le cordon de graviers sur toute sa longueur. La station étudiée située à l'ouest, présente un faible pourcentage de recouvrement au niveau de la strate herbacée. Les conditions pionnières du substrat favorisent le développement de cette plante. Dès que le recouvrement de la strate herbacée devient plus important avec des espèces comme *Crithmum maritimum*, *Desmazeria marina* etc., la linaire se fait de plus en plus rare, voire disparaît. Ainsi, la population de *Linaria arenaria* se développe derrière la végétation vivace des rivages de galets caractérisée par le chou marin (*Crambe maritima*) et la Criste marine (*Crithmum maritimum*).

☞ composition floristique

Numéro du relevé	1
Date	10/06/99
Auteur	R. TOUFFAIT
Habitat naturel	graviers
Surface (m2)	60
Hauteur de la végétation (cm)	30
Recouvrement strate herbacée (%)	10
Nombre spécifique	23
<b>Espèces du <i>Crithmo-Armerion maritimae</i></b>	
<i>Silene vulgaris</i> ssp. <i>maritima</i>	1
<i>Crithmum maritimum</i>	1
<i>Armeria maritima</i>	+
<i>Plantago coronopus</i>	+
<i>Daucus carota</i> ssp. <i>gummifer</i>	+
<i>Matricaria maritima</i> ssp. <i>maritima</i>	+
<b>Espèces des <i>Saginetea maritimae</i></b>	
<i>Desmazeria marina</i>	1
<i>Cochlearia danica</i>	+
<b>Espèce du <i>Sileno-Vulpion membranaceae</i></b>	
<i>Linaria arenaria</i> *	+
<b>Espèces du <i>Koelerion albescentis</i></b>	
<i>Sedum acre</i>	+
<i>Glaucium flavum</i>	+
<b>Espèces de l'<i>Ammophilion arenariae</i></b>	
<i>Elymus farctus</i> ssp. <i>boreali-atlanticus</i>	+
<i>Calystegia soldanella</i>	+
<i>Euphorbia paralias</i>	+
<i>Honckenya peploides</i>	+
<i>Eryngium maritimum</i> *	+
<b>Autres</b>	
<i>Plantago lanceolata</i>	1
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> *	+
<i>Crambe maritima</i> *	+
<i>Geranium molle</i>	+
<i>Trifolium scabrum</i>	+
<i>Phleum arenarium</i>	+
<i>Sonchus</i> sp.	+

Tab. 1 : relevé floristique (\* espèces végétales protégées)

- **Menaces potentielles**

Actuellement, l'état de conservation des différentes stations à *Linaria arenaria* présentes sur le site est bon. Le principal facteur qui pourrait menacer la pérennité de cette plante est la fréquentation. Néanmoins, *Linaria arenaria* inféodée plutôt à des zones de sables un peu remués semble bien résister à une fréquentation modérée (piétinement par exemple).

- **Mesures de gestion conservatoire**

- ☞ suivi annuel de la population de *Linaria arenaria* tout le long de l'anse de Gattemare,
- ☞ renforcer les mesures de surveillance afin de faire respecter l'arrêté de biotope ainsi que la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels,
- ☞ sensibilisation de la municipalité sur l'intérêt écologique du site. Il pourrait être conçu des documents de vulgarisation (fiches, posters etc.) présentant le milieu naturel et les plantes protégées.

\*\*\*\*\*

## ☞ Bibliographie

FAVENNEC, J., 1998.- Guide de la flore des dunes littorales, Sud-Ouest (ed.), 168 p.

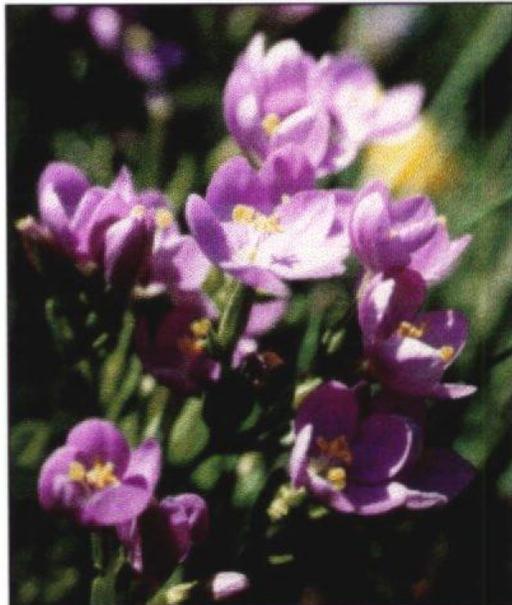
Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0031-0002 : Anse de Gattemare, DIREN Basse-Normandie (ed.).

PROVOST, M., 1993.- Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Presses Universitaires de Caen (ed.).

PROVOST, M., 1998.- Flore vasculaire de Basse-Normandie, tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen (ed.).

***Centaurium scilloides* (chaub.) P. Fourn.**  
**Erythrée vivace, Erythrée couchée, Petite Centaurée Fausse-Scille**

**La Hague : Anse du Culeron**



cliché : R. TOUFFAIT (juin 1999)

**Statut** : protection nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982)

**Famille** : Gentianacées

**Type biologique** : vivace

**Floraison** : juin à août

**Taille** : 10-20 cm

**Ecologie** : mésophile, calcifuge - bord herbeux des chemins à travers les landes à ajoncs ou à bruyères

**Description** : plante assez basse avec des tiges florifères et non-florifères. Feuilles lancéolées à orbiculaires, les inférieures sur pétiole court. Fleurs roses, 15-20 mm, solitaires ou groupées en petit nombre, pédonculées, à 5 pétales.

**Appartenance phytosociologique :**

*Galio-Festucion filiformis* (*Potentillo-Centaurium scilloidis*)

☞ végétation de la terrasse de Head (coulée pierreuse de solifluxion wurmienne)

*Sileno-Festucion rubrae pruinosa* (*Dauco-Armerietum maritimae*)

☞ paroi exposée des falaises

**Distribution géographique** : Eu-atlantique.

En Normandie, *Centaurium scilloides* est cantonnée dans la Hague (limite d'aire de répartition).

☞ Quelques mots sur l'écologie de *Centaurium scilloides* dans la Hague

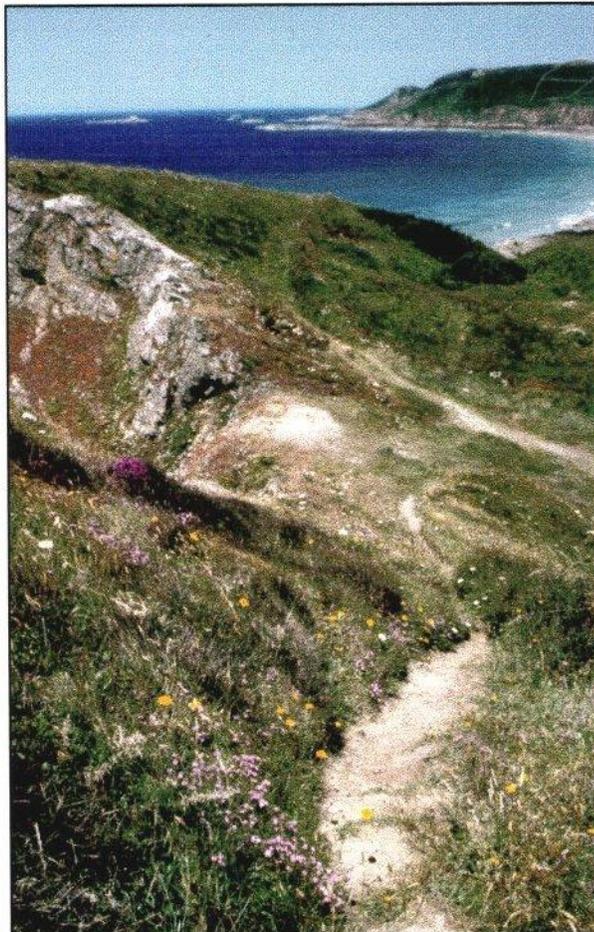
Dans la Hague, *Centaurium scilloides* se développe d'une part sur les parois exposées des falaises et d'autre part sur la terrasse de head (De FOUCAULT, 1995). Dans le premier cas, elle caractérise une race locale du *Dauco gummiferi* - *Armerietum maritimae* (Gehu & Gehu 1961) Gehu

1963. Il s'agit d'une pelouse halophile avec *Armeria maritima*, *Daucus carota* ssp. *gummifer*, *Festuca rubra pruinosa*, *Leontodon taraxacoides*, *Agrostis stolonifera marina*, *Lotus corniculatus*, *Holcus lanatus* etc.

La pelouse oligotrophe à *Centaurium scilloides* rencontrée sur la terrasse de head correspond à une association originale décrite sous le nom de *Potentillo erectae-Centaurium scilloidis* (Lemée 1938) se rattachant au *Galio saxatilis-Festucion filiformis*. Cette association est déclinée en 2 sous associations : une sous-association différenciée par *Jasione montana*, *Erica cinerea*, *Sedum anglicum* sur substrat plus superficiel et une autre différenciée par *Succisa pratensis*, *Stachys officinalis*, *Pedicularis sylvatica* sur sol plus profond et susceptible de s'humidifier.

\*\*\*\*\*

## ☞ La station



cliché : R. TOUFFAIT (juin 1999)

### • Localisation

Département : Manche (50)

Commune : Jobourg

Lieu-dit : le long du GR 223, au niveau de l'anse du Culeron (cf. Fig. 1 p. 14)

### • Situation de la station au regard des inventaires existants

- ☞ Z.N.I.E.F.F. de type 2 n° 0011-0000 : La Hague
- ☞ Z.N.I.E.F.F. de type 1 n° 0011-0009 : Anse d'Ecalgrain
- ☞ Site Natura 2000 : « Côtes et Landes de la Hague »
- ☞ Site classé
- ☞ Zone protégée au titre de la Loi littoral
- ☞ Zone ND du POS

### • Statut foncier

privé (parcelle 1224, section B3) - cf. Annexe 2

**NB** : *Centaurium scilloides* présente bon nombre de stations dans la Hague, localisées essentiellement le long des chemins à travers la lande (GR 221 vers Gruchy, entre Gruchy et la baie de la Quervière (de FOUCAULT, 1995), landes de Vauville (LECOINTE & HAUGUEL, 1996) etc.



Fig. 1 : carte de localisation de la station  
Source : Carte I.G.N. 1110 E - 1 : 25000

## • Description

### ☞ informations générales

Le secteur étudié est localisé en bordure du GR 223. Située sur le revers interne de la falaise, la station est plutôt abritée. *Centaurium scilloides* forme des touffes disséminées ça et là dans la pelouse herbeuse. Il en est ainsi le long du chemin (cf. photographie p. 13).

### ☞ composition floristique

⇒ cf. Tab. 1 p. 15

## • Menaces potentielles

Parmi les facteurs qui pourraient nuire à la pérennité de *Centaurium scilloides*, on peut évoquer :

- 1 - la fréquentation touristique (randonneurs qui par exemple, pourraient cueillir la plante !!),
- 2 - l'élargissement de la servitude de passage des piétons sur le littoral,
- 3 - la concurrence avec le reste de la végétation.

## • Mesures de gestion conservatoire

☞ suivi annuel des populations de *Centaurium scilloides* le long du GR, et de la dynamique de la végétation (avec relevés phytosociologiques).

Numéro du relevé	1	2
Date	16/07/99	16/07/99
Auteur	R. TOUFFAIT	R. TOUFFAIT
Habitat naturel	pelouse herbeuse	pelouse herbeuse
Surface (m2)	4	20
Hauteur de la végétation (cm)	20	30
Recouvrement strate herbacée (%)	80	100
Nombre spécifique	17	10
<i>Centaurium scilloides</i> *	2	+
<i>Daucus carota ssp. gummifer</i>	2	2
<i>Armeria maritima</i>	2	+
<i>Festuca sp.</i>	3	5
<i>Plantago lanceolata</i>	1	2
<i>Lotus corniculatus</i>	2	+
<i>Leontodon taraxacoides</i>	1	
<i>Silene vulgaris ssp. maritima</i>	1	
<i>Aira caryophyllea</i>	1	
<i>Spergularia rupicola</i>	1	
<i>Dactylis glomerata</i>	+	3
<i>Jasione montana</i>	+	
<i>Holcus lanatus</i>	+	
<i>Euphorbia sp.</i>	+	
<i>Anthoxantum odoratum</i>	+	
<i>Sedum anglicum</i>	+	
<i>Agrostis sp.</i>	+	
<i>Stachys officinalis</i>		2
<i>Potentilla erecta</i>		+
<i>Anthyllis vulneraria</i>		+

Tab. 1 : relevés floristiques

\* espèce végétale protégée

\*\*\*\*\*

## ☞ Bibliographie

Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0011-0000 : la Hague, DIREN Basse-Normandie (ed.).

Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0011-0009 : Anse d'Ecalgrain, DIREN Basse-Normandie (ed.).

FOUCAULT, B., (de), 1995.- Contribution à une monographie phytosociologique de la Hague (Manche, France), Bull. Soc. Linn. N-Pic., n° spécial session Cotentin, *Bull. Soc. Bot. N. Fr.*, **48**, (4), 1995, 45-90.

LECOINTE, A. & HAUGUEL, JF., 1996.- Expertise botanique des landes de Vauville, CEL & labo. phytogéographie Université de Caen (ed.), 86 p. + annexes.

PROVOST, M., 1993.- Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Presses Universitaires de Caen (ed.).

PROVOST, M., 1998.- Flore vasculaire de Basse-Normandie, tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen (ed.).

***Dianthus gallicus* Pers.**  
**Oeillet des dunes, Oeillet de France, Oeillet maritime**

**Massif dunaire de Biville/Vauville**



cliché : R. TOUFFAIT (mai 1999)

**Statut** : protection nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982)

**Famille** : Caryophyllacées

**Type biologique** : vivace

**Floraison** : juin à septembre

**Taille** : 15-35 cm

**Ecologie** : dunes grises fixées

**Description** : plante glauque en touffe lâche avec des tiges stériles et florifères. Feuilles courtes, opposées, raides à 3 nervures. Fleurs roses regroupées par 1 ou 3 au sommet des tiges, odorantes, à 5 pétales divisés en lanières. Calice cylindrique strié sur toute sa longueur.

**Appartenance phytosociologique** : *Koelerion albescentis*

**Distribution géographique** : endémique atlantique franco-espagnole

\*\*\*\*\*

### ☞ La station

- **Localisation**

Département : Manche (50)

Commune : station située au niveau de la limite communale entre **Vauville** et **Biville**. Une rangée de plots matérialisant cette limite permet de la trouver aisément : la population d'oeillet de France se développe au niveau du 19<sup>ème</sup> plot quand on vient de l'Est ! (cf. Fig. 1 p. 17).

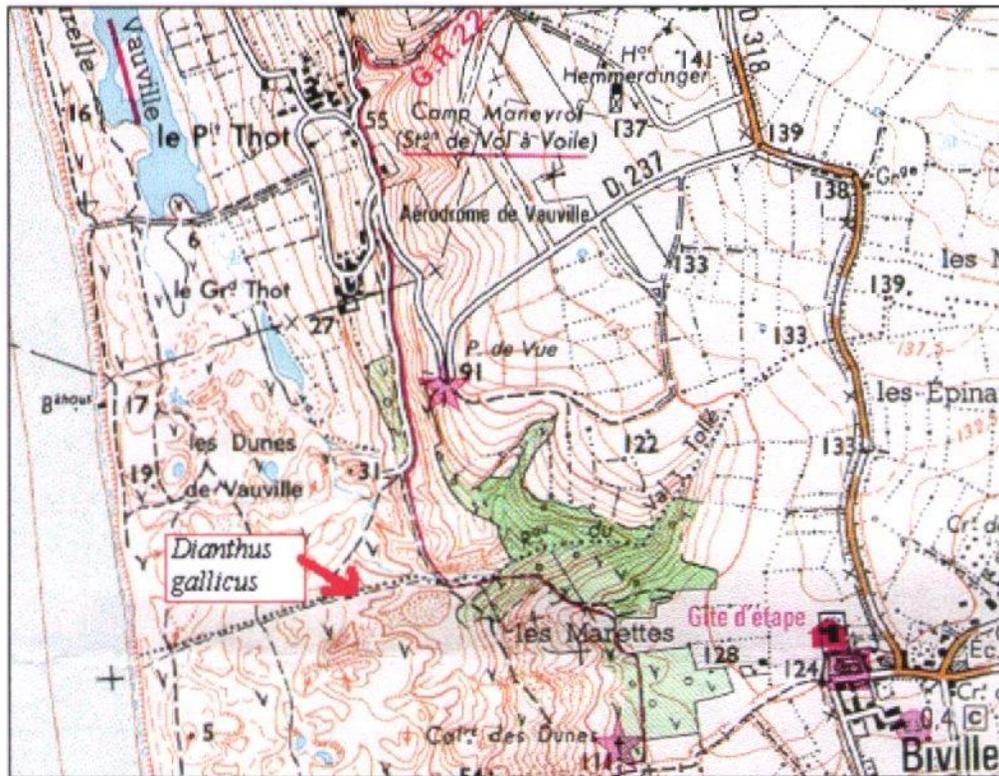


Fig. 1 : carte de localisation de la station

Source : Carte I.G.N. 1110 E Les Pieux - Cap de la Hague - 1 : 25000

- **Statut foncier**

Terrain acquis par le Conservatoire du littoral (parcelle 286, section D2, Vauville) - cf. Annexe 3

- **Situation de la station au regard des inventaires existants**

- ☞ Z.N.I.E.F.F. de type 1 n° 0011-0017: Massif dunaire de Biville, Vasteville, Héauville
- ☞ Site Natura 2000 : « Massif dunaire de Vauville à Héauville »
- ☞ Zone protégée au titre de la Loi littoral
- ☞ Site classé selon la loi de 1930
- ☞ Zone ND du POS

- **Description**

- ☞ informations générales

Mentionnée ni dans la flore de CORBIERE (1893), ni dans celle de Des ABBAYES (1971), cette station est connue de M. & Mme LEFEVRE résidant à Biville, depuis une trentaine d'années. Bien qu'ayant stagnée pendant longtemps, il semblerait qu'une dynamique de développement de la population de *Dianthus gallicus* soit engagée cette année. En effet, de nouvelles petites touffes d'oeillet sont apparues (L & MC LEFEVRE, comm. pers).

Située dans un creux de 50 m<sup>2</sup> au sein de la dune fixée, la population de *Dianthus gallicus* occupe une superficie totale d'environ 6 m<sup>2</sup>. Les individus sont prostrés, groupés et forment plusieurs tapis (cf. Fig. 2 p. 18) d'une superficie variable (1 m<sup>2</sup> au maximum). Les conditions climatiques expliquent peut-être la petite taille de la station et des individus eux-mêmes. En effet, d'autres stations beaucoup plus étendues situées sur le littoral ouest du Cotentin mais plus au Sud (Havre de Blainville, Barneville-Carteret, Annoville etc.), présentent des individus plus robustes et vigoureux.

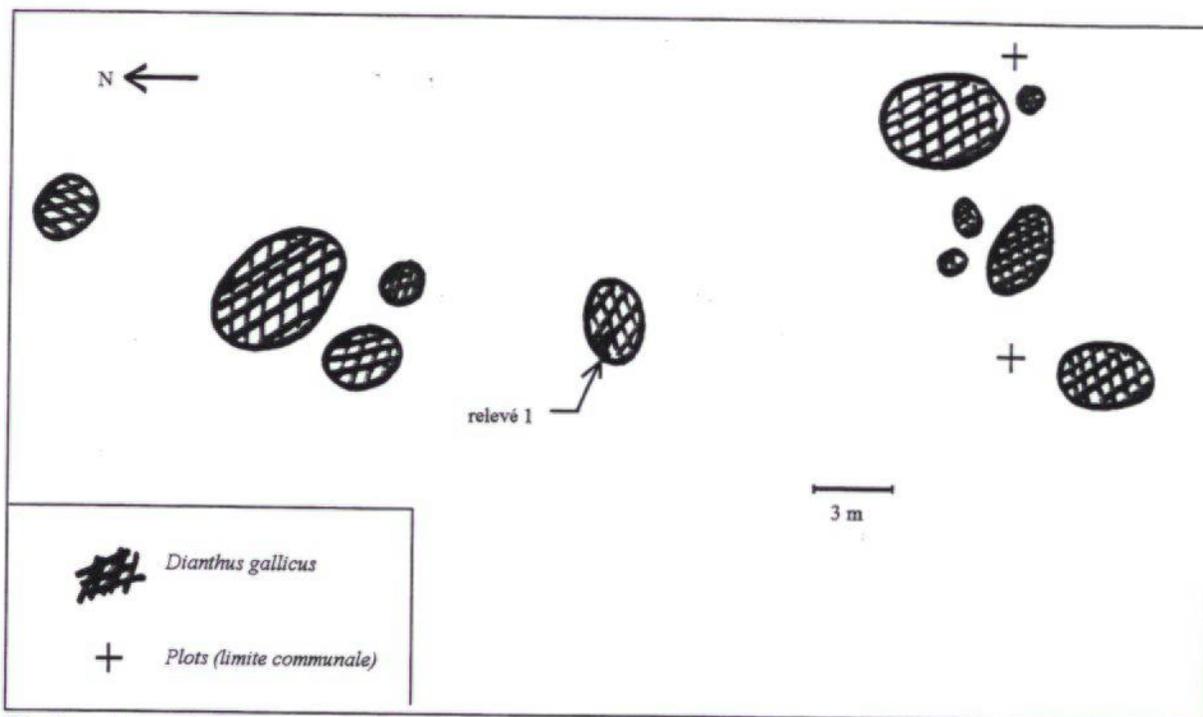


Fig.2 : schéma de la station montrant la répartition sous forme de taches du *Dianthus gallicus*

☞ composition floristique

Un relevé phytosociologique effectué sur une petite surface est présenté dans le tableau 1. Plus largement, les espèces rencontrées autour de la population de *Dianthus gallicus* sont les suivantes : *Ammophila arenaria*, *Armeria plantaginea*, *Centaurium erythrea*, *Erodium cicutarium*, *Euphorbia portlandica*, *Galium mollugo* ssp. *neglectum*, *Galium verum* var. *littorale*, *Hypochaeris glabra*, *Phleum arenarium*, *Rosa pimpinellifolia*, *Sanguisorba minor*, *Sedum acre*, *Thymus drucei*, *Veronica spicata*, *Vulpia membranacea*.

Numéro du relevé	1
Date	23/06/99
Auteurs	R. TOUFFAIT et L & M.C. LEFEVRE
Habitat naturel	dune fixée
Surface (m <sup>2</sup> )	1
Hauteur de la végétation (cm)	20
Recouvrement strate herbacée (%)	100
Nombre spécifique	9
<b>Espèces du <i>Koelerion albescentis</i></b>	
<i>Dianthus gallicus</i> *	5
<i>Galium verum</i> var. <i>littorale</i>	2
<i>Veronica spicata</i> *	1
<i>Thymus drucei</i>	+
<b>Autres</b>	
<i>Rosa pimpinellifolia</i>	3
<i>Galium mollugo</i> ssp. <i>neglectum</i>	2
<i>Vulpia membranacea</i>	1
<i>Bromus hordeaceus</i>	+
<i>Ammophila arenaria</i>	+

Tab. 1 : relevé floristique

\* espèces végétales protégées

- **Menaces potentielles**

- ☞ déjà bien implanté sur la station, le rosier pimprenelle pourrait, à terme, concurrencer l'oeillet de France et limiter son développement,
- ☞ développement des fruticées (troëne, ajonc etc.),
- ☞ remise en mouvement de sable qui aurait pour conséquence la création d'une ammophilaie secondaire,
- ☞ pâturage par le lapin,
- ☞ fréquentation.

- **Mesures de gestion conservatoire**

- ☞ actuellement, l'état de la station ne nécessite pas d'intervention particulière si ce n'est un suivi annuel de la population de *Dianthus gallicus*. Il sera également intéressant de suivre le développement du rosier pimprenelle afin de déterminer si des problèmes de concurrence interspécifique se posent. Si l'on constate à l'avenir que le rosier prend de l'extension et empêche le développement de l'oeillet, des mesures de génie écologique pourraient être mises en oeuvre (par exemple, arrachage des pieds de *Rosa pimpinellifolia* etc.)
- ☞ par ailleurs, une expérience visant à évaluer l'impact du lapin sur le développement du *Dianthus* pourrait être menée. Peut-être constitue-t-il un facteur limitant le développement de cette plante ? Pour répondre à cette question, il pourrait être envisagé de mettre en défens un secteur colonisé par l'oeillet (au moyen d'un grillage) et de le comparer tous les ans aux zones non protégées. Si cette expérience montre que son développement est favorisé dans la zone où ne peuvent intervenir les lapins, alors le système de protection pourra être étendu.

\*\*\*\*\*

- ☞ **Bibliographie**

FAVENNEC, J., 1998.- Guide de la flore des dunes littorales, Sud-Ouest (ed.), 168 p.

Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0011-017 : Massif dunaire de Biville, Vasteville, Héauville, DIREN Basse-Normandie (ed.).

Fiche Z.N.I.E.F.F. n° 0011-0016 : Mare et dunes de Vauville, DIREN Basse-Normandie (ed.).

PROVOST, M., 1993.- Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Presses Universitaires de Caen (ed.).

PROVOST, M., 1998.- Flore vasculaire de Basse-Normandie, tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen (ed.).

## CONCLUSION

Ces fiches constituent le premier volet de l'étude, laquelle devra être complétée par d'autres fiches au cours des prochaines années. Elles sont un des éléments de la stratégie pour la conservation du patrimoine floristique régional, initiée par le Conservatoire Botanique National de Brest.

Un travail de suivi de chacune des stations analysées devra être mené et, le cas échéant, des mesures de gestion écologique devront être mises en oeuvre par les structures gestionnaires. La maîtrise foncière est un atout pour le Conservatoire du littoral. Il lui est en effet plus aisé d'encourager des actions conservatoires sur les terrains dont il est propriétaire.

Les Gardes du littoral, bien souvent auteurs de découvertes d'espèces à valeur patrimoniale et fortement motivés, seront impliqués dans ce travail de conservation d'une flore qu'ils connaissent bien.

\*\*\*\*\*

## ANNEXES

☞ annexe 1 : arrêté de biotope du 20 août 1984 protégeant le cordon dunaire de Gattemare

☞ annexe 2 : plan cadastral - Jobourg, section B3

☞ annexe 3 : plan cadastral - Vauville, section D2

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

2ème bureau  
N° 84-1789  
JB/CL

ANNEXE 1

- A R R E T E -

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi du 10 Juillet 1976,

VU le décret n° 77-1295 du 25 Novembre 1977,

VU l'arrêté du 20 Janvier 1982 protégeant notamment le chou marin (*cranko maritima*),

VU la délibération de la commission des sites du 25 Juillet 1984,

VU l'avis de la chambre d'agriculture en date du 21 Octobre 1982,

SUR proposition du directeur départemental de l'agriculture et du délégué régional  
à l'architecture et à l'environnement,

CONSIDERANT que les cordons dunaires de :

- l'anse SAINT MARTIN (commune d'OMONVILLE LA PETITE),
- l'anse de la Mondrée (commune de FERMANVILLE),
- la baie de TOCQUEBOEUF (communes de FERMANVILLE et COSQUEVILLE),
- du Hable et de la Mare Jourdan (commune de COSQUEVILLE),
- la Fossette (commune de COSQUEVILLE),
- la pointe des Mares (commune de VRASVILLE),
- l'anse de Gattenare (communes de GOUBERVILLE et GATTEVILLE-PEARE),

constituent les biotopes particuliers au chou maritime, dont la destruction constituerait  
une perte irréversible dans l'éventail des biotopes remarquables du département,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Toute extraction ou dépôt de matériau de toute nature est interdite sur  
les cordons dunaires de :

- l'anse SAINT MARTIN (commune d'OMONVILLE LA PETITE),
- l'anse de la Mondrée (commune de FERMANVILLE),
- la baie de TOCQUEBOEUF (communes de FERMANVILLE et COSQUEVILLE),
- du Hable et de la mare Jourdan (commune de COSQUEVILLE),
- la fossette (commune de COSQUEVILLE),
- la pointe des Mares (commune de VRASVILLE),
- l'anse de Gattenare (communes de GOUBERVILLE et GATTEVILLE-PEARE).

ARTICLE 2 : Le contrôle du développement de la végétation ne pourra y être effectué que par des moyens mécaniques manuels, à l'exclusion de l'emploi de tout engin motorisé et de tout procédé chimique ou thermique.

ARTICLE 3 : La circulation, en dehors des sentiers existant à la publication du présent arrêté, et voies de descente à la mer aménagées pour le trafic automobile, réalisées dans le prolongement de la voirie existante intérieure ou des aqueducs souterrains, est interdite sauf nécessité de sécurité publique.

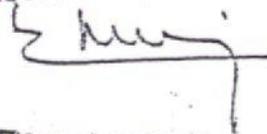
ARTICLE 4 : Les travaux éventuels de défense contre la mer devront, dans tous les cas, être spécialement étudiés pour ne pas altérer irrémédiablement par leur nature ou leur mode d'exécution des biotopes protégés.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général du département de la Manche, le sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de CHERBOURG, le directeur départemental de l'agriculture, le délégué régional à l'architecture et à l'environnement, le directeur départemental de l'équipement, le lieutenant-colonel - commandant le groupement de gendarmerie de la Manche, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-LO, le 20 AOÛT 1984.

LE PRÉFET,  
Commissaire de la République,

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire général

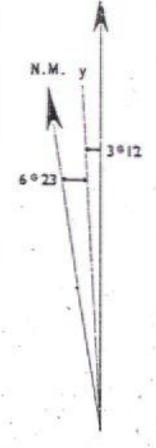
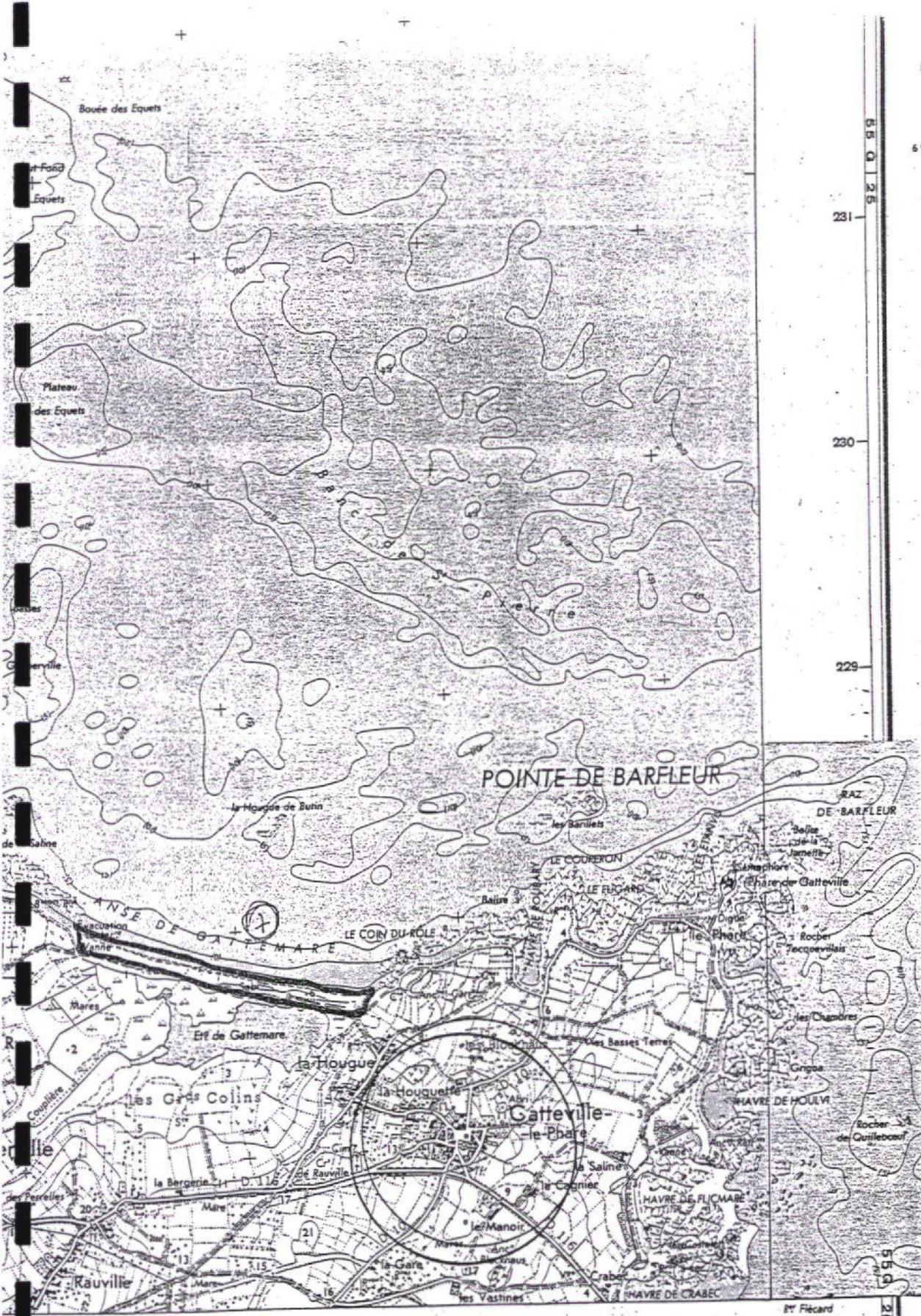


Bernard BOUÉ

copie, en 3 exemplaires, au préfet, DIRECTEUR



PEANT.



La déclinaison magnétique  
diminue chaque année de  
12 minutes centésimales.

231  
230  
229

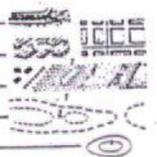
POINTE DE BARFLEUR

Equidistance des courbes : 5 mètres.

Le tracé des courbes isobathes est tiré des cartes du Service Général Hydrographique.  
Ces courbes sont cotées par rapport au niveau de la laisse des plus basses mers.

- ▲ Points géodésiques
- ☞ Clocher, Chapelle, Petite chapelle
- ☞ Mairie, Gendarmerie, Monument, Cheminée
- ☞ Casernes, Hôpital, Couvent
- ☞ Chemins importants, Usines avec cheminée

- Falaise littorale
- Rochers sous-marin, Marais salants
- Dunes(?) , Sables (?) , Pêcheries (?)
- Courbes : Intercalaire(?) sous intercalaire(?)
- Courbe de cuvette (flèche dirigée vers le fond)



4 G 05

338

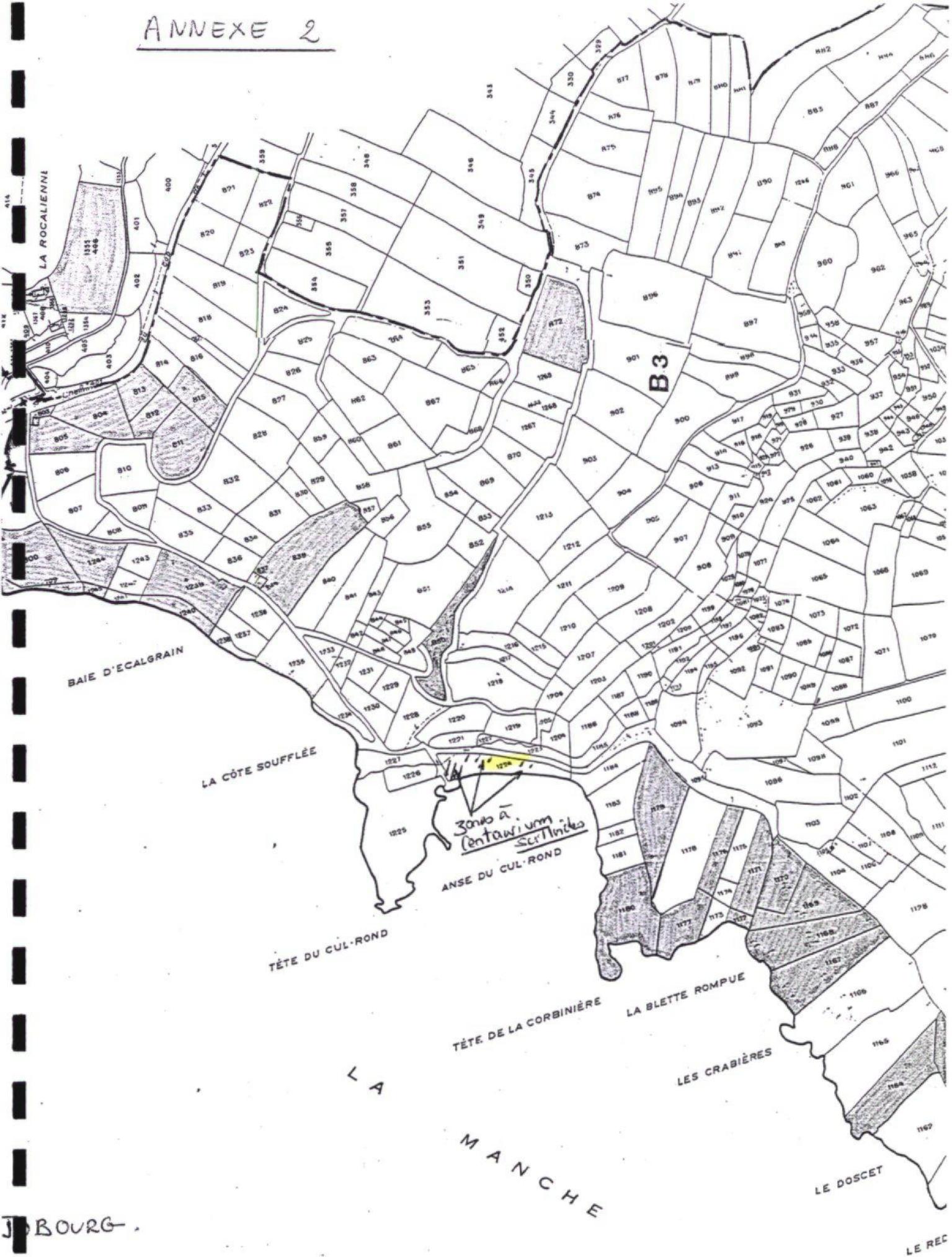
339

340

3-73

des plus basses mers,  
etc.

ANNEXE 2



JOBURG.  
03-

# ANNEXE 3

FEUILLE N°3

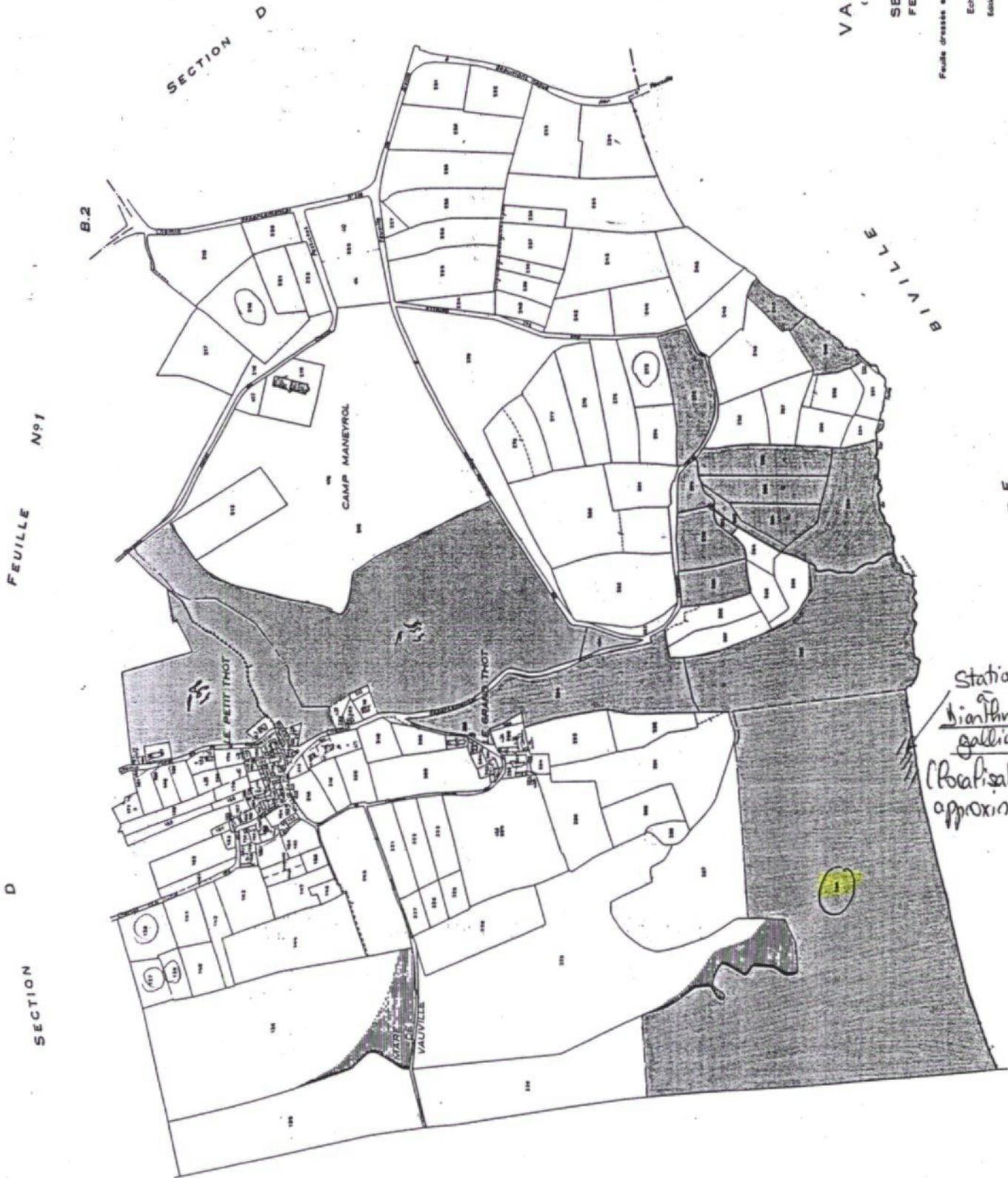
VAUVILLE  
(MANCHE)

SECTION D  
FEUILLE N°2

Feuille dressée en 1819, mise à jour pour 1965

Echelle de 1/25000

Édition à jour pour 1984



Station  
Biantho  
galliar  
(localisation  
approximative)

